

**COMPTE RENDU**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**03 novembre 2016 à 20h30**

**L'an deux mille seize, le 03 novembre, le Conseil Municipal de la commune de Tréminis, s'est réuni, sur la convocation de Frédéric AUBERT, Maire, du 29/10/2016.**

Présents : Frédéric Aubert, Anne-Marie Fitoussi, Frédéric Melmoux, , Hervé Robin, Christian Piccioli, Jacqueline Bonnet Claude Morin, Françoise Laurent, Jean-Pierre Filiatre.

Absente : Christelle Empeaire, Agnès Vallon

Secrétaire de séance : Melmoux Frédéric

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19/09/2016. Unanimité

**Changement des horaires d'ouverture de l'agence postale communale**

Monsieur Le Maire, propose que les horaires d'ouverture de l'agence postale communale soient revus sur une période d'hiver et une période d'été.

Le Conseil Municipal propose de se rapprocher de la Poste pour connaître la fréquentation de l'agence le mercredi, afin de juger s'il est opportun de prévoir une fermeture le mercredi en hiver.

Les nouveaux horaires seront validés en fonction de la réponse apportée par la Poste.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

**Décision modificative de crédits.**

Il est décidé les virements de crédits de la section de fonctionnement

Diminution de crédits de 3260€ au chapitre 011 (charges à caractère général) et un virement de 11200€ entre comptes du chapitre 012 pour 11200.

Montant total des virements de crédits 14 460€

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

**Avis sur la modification des statuts de la communauté de communes du Trièves**

**Vu** l'article 68-1 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe),

**Vu** l'article L.5211-20 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n° 2016-92 du conseil communautaire de la communauté de communes du Trièves en date du 12 septembre 2016 approuvant la modification des statuts de la dite communauté de communes,

**Considérant** que la décision de modification est prise par arrêté du représentant de l'Etat dans le département et subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré**

APPROUVE la modification des statuts de la communauté de communes du Trièves, à l'unanimité des membres présents.

**Avis sur les solutions proposées par Stratorial Finances, concernant le financement de la communauté de Communes du Trièves.**

Monsieur Le Maire, présente le compte rendu de l'étude financière demandée par la Communauté des communes du Trièves au Cabinet Stratorial Finances.

1/ Pactes scolaire.

Plusieurs solutions de financement de la compétence scolaire portée par la communauté des communes du Trièves sont proposées.

La commune ayant gardée sa compétence scolaire, ne se prononce pas.

2/Participation financière de la Commune.

Sur la question d'engager une étude sur le principe d'une participation financière via la baisse des attributions de compensation, pour contribuer à tout ou partie aux besoins de financement de la communauté de commune,

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents,

**Sous réserve** que les charges liées au service « Ressources humaines » soient étudiées avec précision, avec une présentation sur le moyen terme et une optimisation de l'organisation.

#### **Détermination du loyer du garage de Château-Méa**

Monsieur Le Maire, propose de fixer le loyer du garage communal de Château-Méa, actuellement vacant. Il propose que cette location soit réalisée sans que la commune ait la charge de l'abonnement en électricité. Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Fixe le loyer à cinquante euros mensuels.
- Charge et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents qui se rapportent à cette location.